



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Reg. - 84
in 'cu parles

p.B.73.Kamp.0
p.B.22.52.Viet. (Kamp) - BRE/sd

3003 Berne, le 22 novembre 1979

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse
Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

ad. 361.1 K - 331.0 K

Ambassade de Suisse

P é k i n g

C o n f i d e n t i e l l e

Cambodge

à	DY	SI	DY				n/a
date	4.12		7.12				
vies	7		7				
- 4 DL 1979							
réf.	361.1 K						

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous voudrions en premier lieu vous remercier de toutes les informations que vous nous envoyez à propos du Cambodge. Nous avons particulièrement apprécié votre lettre du 19 novembre dans laquelle vous commentiez le terme de "majorité injuste" introduit par les Vietnamiens dans le vocabulaire international à l'occasion du récent vote des Nations Unies. Vous autoriserez, nous l'espérons, le soussigné à employer le commentaire que vous faites à ce propos et qui était le suivant : "cette formule viendra sans doute enrichir désormais la sémantique dévoyée en usage dans les sociétés communistes". Nous le trouvons excellent.

En ce qui concerne notre attitude à l'endroit du Cambodge, ou si vous préférez, des Cambodges, nous pourrions vous la résumer de la façon suivante :

- 1) en principe, nous devrions avoir à l'heure actuelle des relations avec le régime de Heng Samryn qui contrôle manifestement la presque totalité du territoire cambodgien
- 2) pour des raisons politiques et surtout du fait que ce régime a été installé par l'étranger et que cet étranger à son tour a une politique particulièrement impopulaire en Suisse (dont la conséquence est l'exode de réfugiés à la fois du Viêt-nam et du Cambodge), nous ne croyons pas opportun, en tous cas pour l'instant, de nous conformer en l'occurrence à notre

- 2 -

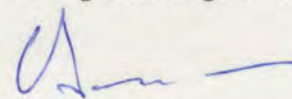
tradition dans ce domaine. Nous devons aussi tenir compte d'une autre réalité, à savoir que le régime de Pol Pot occupe toujours le siège du Cambodge aux Nations Unies.

- 3) nous devons continuer, dès lors, à avoir des contacts avec les représentants officiels des khmers rouges et à Péking vous êtes certainement autorisés à le faire. C'est ainsi que nous recevrons, aujourd'hui à Berne, au niveau des hauts-fonctionnaires, Mme Ieng Thirit. C'est vous dire que nous avantageons peut-être quelque peu les khmers rouges. Cela ne procède certainement pas d'une sympathie quelconque que nous pourrions avoir pour le régime de Pol Pot, qui fut particulièrement cruel, mais, aussi mauvais que soit un régime, nous ne pouvons non plus accepter qu'un pays voisin aille faire la police sur un territoire qui n'est pas le sien. C'est là un précédent qui, étendu à d'autres régions du monde proches de nous, serait particulièrement angoissant.

Nous nous rendons compte que notre attitude n'est ni juridiquement ni intellectuellement satisfaisante mais, dans les circonstances présentes, des considérations de politique générale doivent continuer à primer et nous resterons dès lors encore pour un certain temps dans l'ambiguïté.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Division politique II



E. Brunner

Copies : - Division politique III
- M. le Ministre J. Monnier